



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 09409

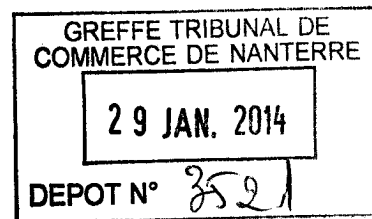
Numéro SIREN : 799 363 189

Nom ou dénomination : CLOUD INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2014 sous le numéro de dépôt 3521

Jacques ZAKS
39 avenue de Friedland
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



CLOUD INVEST

Société à responsabilité limitée au capital de 10 euros
Siège social : 6 allée de la Pelletière
92380 Garches
RCS Nanterre 799 363 189

2013^B 9409

APPORT D'ACTIONS ORDINAIRES ET DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS REMBOURSABLES

EMIS PAR ITS GROUP

PAR MONSIEUR JEAN-MICHEL BENARD

À LA SOCIÉTÉ CLOUD INVEST

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**APPORT D'ACTIONS ORDINAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS REMBOURSABLES
EMIS PAR ITS GROUP
A LA SOCIETE CLOUD INVEST**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A l'Associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée en date du 20 décembre 2013 par décision de l'Associé Unique concernant l'apport de titres de la société ITS GROUP devant être effectué par un de ses actionnaires au bénéfice de la société CLOUD INVEST, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 223-33 du Code de commerce.

La valeur des apports a été arrêtée dans le contrat d'apport signé en date du 23 janvier 2014.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des instruments financiers donnant accès au capital émis en rémunération de l'apport majorée de l'éventuelle prime d'apport et/ou soulte.

Notre rapport vous est présenté selon le plan suivant :

- 1. Présentation de l'opération et description des apports**
- 2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports**
- 3. Conclusion**

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Economie générale de l'opération et description des apports

La société ITS GROUP est une société cotée sur le marché EUROLIST de NYSE EURONEXT PARIS Compartiment C. La société a pour principale activité la vente d'offre de solutions et services spécialisés à très forte valeur ajoutée pour les directions informatiques de sociétés dans une démarche d'optimisation et d'industrialisation des infrastructures et applications.

La société ITS GROUP a également émis sur le marché EUROLIST de NYSE EURONEXT PARIS des Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« **BSAR** ») afin de permettre à la société d'associer ses actionnaires à la stratégie de développement du Groupe.

L'opération envisagée s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation des participations détenues par Monsieur Jean-Michel BENARD. En effet, il est prévu que Monsieur Jean-Michel BENARD apporte à la société CLOUD INVEST, récemment constituée, une fraction des actions ordinaires et des BSAR ITS GROUP qu'il détient directement aujourd'hui.

1.2. Présentation des sociétés concernées par l'opération

1.2.1. Société dont les titres sont apportés

La société ITS GROUP, société dont les titres sont apportés, est une société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 3.000.128,50 euros (divisé en 6 000 257 actions de 0,50 euros de valeur nominale chacune), dont le siège est situé 25 boulevard des Bouvets – 92000 Nanterre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 404 536 922.

Elle a pour objet :

- « la sélection et autres fournitures de personnel informatique, la délégation de personnel informatique en régie et au forfait ;
- le conseil, les audits, les études et intégrations de systèmes auprès des directions des services informatiques des entreprises ;
- la prise, l'acquisition ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- la conception, le développement, l'adaptation et la commercialisation de logiciels et de matériels informatiques ;
- la location de matériels informatiques ;
- la vente et la prestation de services informatiques ;
- l'étude, le développement, la mise en œuvre, la formation et la maintenance de solutions informatiques ;
- toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de

location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés droits de propriété industrielle concernant ces activités ;

- *et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. »*

1.2.2. Société bénéficiaire des apports

La société **CLOUD INVEST**, société bénéficiaire des apports, est une société à responsabilité limitée au capital de 10 euros (divisé en 10 parts sociales de 1 euro de valeur nominale), dont le siège est situé 6 allée de la Pelletière – 92380 Garches, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 799 363 189.

Elle a pour objet « *tant en France qu'à l'étranger :*

- *l'acquisition, la détention, la cession de tous titres financiers et de toutes participations directes ou indirectes pour son propre compte, dans le capital de sociétés françaises et étrangères, l'animation et le contrôle de ces dernières ;*
- *la gestion des dites participations et l'administration des entreprises ;*
- *toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autres, au profit et à destination exclusifs des sociétés et entreprises liées à la Société ;*
- *le financement par voie de prêts, de cautionnement, d'aval, d'avances, ou par tous autres moyens des sociétés et entreprises liées à la Société ;*
- *généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. »*

1.2.3. Apporteurs

Selon les termes du projet du contrat d'apport, l'apporteur est :

- **Monsieur Jean-Michel BENARD**, né le 9 janvier 1963 à Suresnes, demeurant 6 allée de la Pelletière – 92380 Garches.

Monsieur Jean-Michel BENARD est l'associé unique de la société CLOUD INVEST.

1.3. Evaluation des apports

Au plan comptable, l'opération constitue un apport d'actifs isolés, exclu du champ d'application du règlement CRC n°2004-01. Les apports doivent ainsi être transcrits dans les comptes de la société bénéficiaire pour leur valeur réelle.

La valeur globale des apports s'élève à 4.081.249,02 euros pour les 600 000 actions ordinaires et les 743.518 bons de souscription d'actions remboursables émis par la société ITS GROUP répartie de la manière suivante :

Apporteur	Actions ordinaires			BSAR		
	Nombre	Valeur Unitaire	Valeur Globale	Nombre	Valeur Unitaire	Valeur Globale
Jean-Michel BENARD	600 000	4,46	2 676 000,00	743 518	1,89	1 405 249,02
Valeur totale des apports	4 081 249,02					

1.4. Rémunération des apports

En rémunération de l'apport, la société CLOUD INVEST procédera à l'émission de 4 081 249 parts sociales de un euro de valeur nominale chacune.

La différence entre la valeur d'apport (à savoir 4.081.249,02 euros) et le montant nominal de l'augmentation de capital en nature (à savoir 4.081.249 euros), soit la somme de 0,02 euro, constituera une soulte, laquelle sera réglée le jour de la réalisation de l'apport par la société bénéficiaire à l'apporteur.

Ces parts sociales seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société CLOUD INVEST.

1.5. Charges et conditions des apports

La réalisation de l'apport est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- l'absence de réserve de notre part sur l'évaluation des apports et le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Nanterre du présent rapport de commissariat aux apports,
- l'approbation des apports et de l'augmentation de capital consécutive par l'Associé Unique de la société bénéficiaire.

L'opération projetée est soumise au régime juridique des apports en nature prévu par l'article L.223-33 du Code de commerce.

Au plan fiscal l'opération, donnera lieu au paiement du droit fixe d'enregistrement prévu à l'article 810-I du Code Général des Impôts.

L'Associé Unique sera appelé à statuer sur cette opération début février 2014.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Cette mission, conformément aux dispositions légales, prend fin avec le dépôt de notre rapport ; il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs, survenus éventuellement entre la date de notre rapport et la date de décision de l'Associé Unique appelé à se prononcer sur l'opération.

Notre mission, telle que définie par les textes en vigueur, ne comporte pas l'émission d'une opinion sur la rémunération des apports.

2.1 Diligences accomplies

Nous avons procédé aux contrôles que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, afin d'apprécier la consistance et l'évaluation des apports.

Nous nous sommes entretenus avec les représentants et conseils des sociétés concernées par la présente opération, tant pour prendre connaissance de l'opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe, que pour en analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées.

Nous avons pris connaissance de l'opération dans son ensemble et de la documentation disponible dont notamment :

- le contrat d'apport signé en date du 23 janvier 2014 ;
- les comptes consolidés de la société ITS GROUP au titre des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012 ;
- le rapport des commissaires aux comptes de la société ITS GROUP sur les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012 ;
- des dernières communications financières de la société ITS GROUP ;
- les notes du bureau d'analyse financière suivant le titre ITS GROUP.

Nous avons mis en œuvre des diligences visant à nous assurer de la pleine propriété et libre disposition des bons de souscription d'actions remboursables et actions ordinaires apportés.

Nous avons demandé au Président de la société ITS GROUP de nous confirmer l'exhaustivité des informations transmises sur cette opération.

Ces diligences ont été effectuées dans le cadre d'une intervention particulière ayant pour objet l'appréciation d'une valeur par référence à des critères identifiés et au regard d'objectifs définis ; elle ne constitue, en conséquence, ni une mission d'audit ni une mission d'examen limité, ni une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

2.2. Appréciation de la valeur des apports

La valeur des actions ordinaires apportées a été établie d'un commun accord entre l'Apporteur et la société bénéficiaire.

La valeur des BSAR apportés a été établie d'un commun accord entre l'Apporteur et la société bénéficiaire.

S'agissant de l'apport d'actions cotée et après analyse de la liquidité du titre, le cours de bourse nous paraît être une référence incontournable.

S'agissant de l'apport de BSAR dont la période d'exercice sera close le 25 février 2014, nous n'avons pas d'observation particulière concernant le choix de l'approche de valorisation retenue.

Dans le but d'apprécier la valeur des apports et afin de respecter le principe d'une évaluation multicritère, les principales approches d'évaluation ont été envisagées. La sélection des méthodes retenues a été établie en tenant compte des spécificités du Groupe et de son marché et de la documentation disponible.

En l'absence de communication d'un plan d'affaires consolidé à moyen terme du Groupe, nous n'avons pas été en mesure de mettre en œuvre une approche intrinsèque de valorisation par l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des résultats observés ressortant de transactions sur le capital de sociétés jugées comparables. Cette méthode consiste à valoriser une société par référence aux multiples observés lors de transactions sur des sociétés faisant partie du même secteur d'activité.

De même, nous avons mis en œuvre une approche par comparables boursiers : cette méthode consiste à valoriser une société par référence aux multiples induits par la capitalisation boursière de sociétés faisant partie du même secteur d'activité.

Les sociétés des échantillons constitués dans le cadre de ces deux dernières approches peuvent présenter des spécificités entraînant une comparabilité relative à la société ITS GROUP; les résultats obtenus selon ces méthodes ne remettent cependant pas en cause la valeur retenue pour les apports.

Enfin, la société ITS GROUP est cotée sur le marché EUROLIST de NYSE EURONEXT PARIS, compartiment C. Son flottant au 22 janvier 2014 représente environ 26% du capital et la rotation du flottant traduisant les volumes échangés s'élève à 11%.

Nous avons étudié le cours spot au 22 janvier 2014, et les moyennes sur courtes périodes (1 mois et 3 mois).

Sur cette base, les cours moyens sur une période de 3 mois, 1 mois et spot sont compris entre 4,68 euros et 5,47 euros au 22 janvier 2014.

Les valeurs ainsi obtenues ne viennent pas remettre en cause la valeur des actions ordinaires et des BSAR retenues dans le cadre de leur apport de la société CLOUD INVEST.

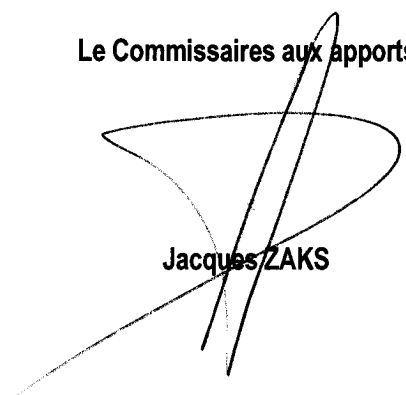
Sur la base de ces différentes approches et au terme de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de venir remettre en cause la valeur des apports dans le cadre de la présente opération au regard de notre objectif visant à nous assurer de sa non surévaluation.

3. CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 4.081.249,02 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport (soit 4.081.249 euros) majorée de la soulte (soit 0,02 euro).

Paris, le 29 janvier 2014

Le Commissaires aux apports,



Jacques ZAKS